

MONTAGE FINANCIER

ÉQUILIBRE DU BUDGET PRÉVISIONNEL

Tout budget doit être présenté à l'équilibre entre dépenses et ressources

Ainsi, sur la base du coût total prévisionnel du projet estimé auparavant, le porteur de projet peut estimer les montants d'aides publiques et privées qu'il souhaite solliciter.

Lorsque le budget du projet s'avère être supérieur au coût prévisionnel de l'opération présenté pour le FEDER Massif central, il se peut que certains cofinanceurs retiennent une assiette supérieure pour le calcul de leur co-financement. Dans ce cas, le montant de l'aide apportée par le co-financeur doit être reporté au prorata dans le volet ressources du plan de financement destiné au FEDER.

Cas pratique de proratisation d'une aide

Le porteur de projet sollicite 40 000€ de FEDER sur une opération dont le coût prévisionnel est estimé à 100 000€. Cette opération s'inscrit dans un projet plus large, dont le coût prévisionnel total est de 125 000€. Le cofinanceur du projet subventionne la totalité des opérations du projet ; il retient donc une assiette totale égale à 125 000€ et propose une subvention de 50 000€. La subvention du cofinanceur est reportée au prorata de du coût prévisionnel présenté au FEDER dans le plan de financement :

- Soit sur la base de son taux d'intervention ;
- Soit sur la base du détail des actions cofinancées.

Financier	Montant	%	Montant réel	Assiette du cofinanceur	%
FEDER	40 000	40%			
Cofinanceur	40 000	40%	50 000	125 000	40%
Sous-total	80 000	80%			
Bénéficiaire (autofinancement)	20 000	20%			
Coût total	100 000	100%			